

Procès-verbal du comité exécutif



Commission scolaire English-Montréal
English Montreal School Board

Réunion	Réunion ordinaire du comité exécutif		
Date	Le 17 juin 2025	Heure	17 h 30
Salle de conférence	Laurence Patterson	Durée de la réunion	3 minutes
Réunion présidée par	Joe Ortona	Rapport rédigé par	M ^e Nathalie Lauzière

Commissaires			
Membres	Quorum : 4	Non-membres	
Joe Ortona, président	X	Chelsea Craig	
Pietro Mercuri, vice-président	X	James Kromida	
Maria Corsi (Teams)	X	Julie Kristof	
Julien Feldman (Teams)	X	Susan Perera	
Paula Kilian (Teams)	X	Mario Pietrangelo	
Jessica Houde-Woytiuk	X	Merika Ramundo	
Sharon Nelson (Teams)	X	Jennifer Rutt	
		Paola Samuel	

Administrateurs			
Nicholas Katalifos	X	Mario Cardin	X
Pelagia Nickoletopoulos	X	Radia Dehimi	X
M ^e Jack H. Chadirdjian	X		
M ^e Nathalie Lauzière	X		
Brigida Sellato	X		

Procès-verbal du comité exécutif

Point	Description
1.	<p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 7-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° E25-06-17-1</u></p>
2.	<p><u>Adoption du procès-verbal</u></p> <p><u>2.1 Réunion ordinaire du comité exécutif du 27 mai 2025</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif tenue le 27 mai 2025 soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 7-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° E25-06-17-2.1</u></p>
3.	<p><u>Affaires relevant du procès-verbal</u></p> <p>Aucune affaire découlant du procès-verbal</p>
4.	<p><u>Octroi de contrat – Appel d'offres PS25-0310P – Contrat ouvert – Approvisionnement en produits d'épicerie (Contrat à commandes)</u></p> <p>ATTENDU QUE la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) se doit de conclure un contrat ouvert (contrat à commandes) avec un fournisseur pour les produits d'épicerie, de viande, de volaille et de poisson pour ses cafétérias, ses services de garde et ses programmes de soutien alimentaire;</p> <p>ATTENDU QUE selon l'article 16 du Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics, un organisme public peut conclure un contrat ouvert (contrat à commandes) avec un fournisseur lorsque les besoins d'approvisionnement sont récurrents et que la quantité de biens, le rythme ou la fréquence de leur acquisition sont incertains;</p> <p>ATTENDU QUE la Commission scolaire English-Montréal a été mandatée par la Commission scolaire Lester-B.-Pearson (CSLBP) et le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) en vue d'établir et de lancer un appel d'offres d'achats regroupés pour un contrat de deux (2) ans pour des produits d'épicerie, de viande, de volaille et de poisson, assorti d'une option de renouvellement d'une (1) année supplémentaire;</p> <p>ATTENDU QUE la Commission scolaire Lester-B.-Pearson (CSLBP) et le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) requièrent uniquement la fourniture de produits pour leurs services de garde et leurs programmes de soutien alimentaire;</p> <p>ATTENDU QUE le Service de l'approvisionnement a procédé à un appel d'offres public pour ces produits sur SEA0 le 16 mai 2025, conformément au Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics, et que le seul soumissionnaire, Dubord & Rainville Inc., a été jugé conforme aux critères de l'appel d'offres;</p> <p>ATTENDU QUE le Service de la nutrition et de l'alimentation recommande l'octroi du contrat à Dubord & Rainville Inc., pour une période de deux (2) ans, au bénéfice de la CSEM, de la CSLBP et du CSSPI, moyennant la somme de 6 770 730,30 \$ (avant taxes) et 7 784 647,17 \$ (taxes incluses), assorti d'une option de renouvellement d'un (1) an, pour un montant total de 10 156 095,45 \$ (avant taxes) et 11 676 970,74 \$ (taxes incluses) pour trois (3) ans;</p>

Procès-verbal du comité exécutif

	<p>ATTENDU QUE l'acquisition de biens excédant 2 000 000,00 \$ doit être approuvée par le comité exécutif, conformément à l'article 113 du Règlement n° 10;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le contrat ouvert pour l'approvisionnement en produits d'épicerie, de viande, de volaille et de poisson soit octroyé au seul soumissionnaire conforme, en l'occurrence Dubord & Rainville Inc., pour une période de deux (2) ans au bénéfice de la CSEM, de la CSLBP et du CSSPI moyennant la somme de 6 770 730,30 \$ (avant taxes) et de 7 784 647,17 \$ (taxes incluses), assorti d'une option de renouvellement d'un (1) an, pour un montant total de 10 156 095,45 \$ (avant taxes) et 11 676 970,74 \$ (taxes incluses) pour trois (3) ans.</p> <p>IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le directeur général ou l'un des directeurs généraux adjoints soit autorisé à signer les documents pertinents au nom de la commission scolaire.</p> <p>Vote : 7-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° E25-06-17-4</u></p>
6.	<p><u>Sujets divers</u></p> <p>Aucun</p>
7.	<p><u>Clôture de la réunion</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JESSICA HOUDE-WOYTIUK ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la séance soit levée à 17 h 33.</p> <p>Vote : 7-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° E25-06-17-7</u></p>

M. Joe Ortona, président

M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale